

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2015

Objet : Délégation de signature
Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
(SUAPS)

ARRETE N° 2016-68

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.714-1 et D.714-41 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Jean-Marie CARLIER, Directeur du SUAPS à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son Service et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux prestations de services de son service gérées par le SAIC.
- En matière de déplacement,
 - D'autoriser les absences des personnels affectés au service et placés sous son autorité.
 - D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre du service, y compris celles du service gérés par le SAIC.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Jean-Marie CARLIER



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

